

Zeitschrift:	Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres
Herausgeber:	Eidgenössischer Orchesterverband
Band:	55 (1993-1994)
Heft:	502
Rubrik:	Assemblée des délégués et ateliers musicaux = Delegiertenversammlung und Musikwerkstätten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sinfonia

Nr. 502
März 1994
55. Jahrgang

Offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverbands (EOV) / Organe officiel de la Société fédérale des orchestres (SFO)

Assemblée des délégués et ateliers musicaux

Nous y voici presque: les 7 et 8 mai 1994, les membres de notre société, ses membres d'honneur et, nous l'espérons, beaucoup d'amis de la Musique se retrouveront à Fribourg pour l'**Assemblée ordinaire des délégués de la SFO**. Après cet acte officiel et le repas de midi, nous nous répartirons avec nos instruments dans **trois ateliers musicaux**. En soirée, les participantes et participants auront le plaisir et la chance d'écouter un court récital d'orgue à la Cathédrale et termineront la journée avec un banquet pris à «La Grenette». Le dimanche matin, poursuite des répétitions, avec un concert final des trois ateliers musicaux, point final du week-end.

Que l'Orchestre de la ville et de l'université de Fribourg soit ici remercié de son engagement exemplaire à l'organisation de notre rencontre.

Le Comité et la Commission de

musique se réjouissent d'ores et déjà de pouvoir saluer le plus

grand nombre possible de délégués, de musiciennes et musiciens d'hôtes en provenance de toutes les parties de notre pays dans la belle ville des Zähringer.

Assemblée des délégués

7. mai 1994, dès 10h.15, dans l'Aula de l'Ecole normale cantonale, Rue de Morat 36 à Fribourg

Ordre du jour

Salutation

Eloge funèbre

- Contrôle de présence et élection des scrutateurs
- Procès-verbal de la 73e Assemblée des délégués à Zurich (publié dans "Sinfonia" no. 499)
- Rapport du comité central pour l'année 1993
 - Rapport présidentiel *)
 - Rapport de la bibliothèque centrale *)
- Rapport de la commission de musique *)
- Rapport des vérificateurs et comptes annuels 1993 *)
- Cotisations 1994 et prévisions budgétaires *)
- Revision des statuts
- Programme de travail du comité central pour 1994
- Motions des sections
- Lieu de la 75e Assemblée des délégués
- Divers
- Honneurs aux vétérans

*) publié dans ce numéro de la «Sinfonia»

Point 3 de l'ordre du jour:

Rapport du Comité central pour l'année 1993

Rapport présidentiel

Au moment de devoir rédiger le titre de ce rapport, je me suis rendue compte à quel point une année passe rapidement. Je pensais en outre, il y a une année, que je rédigerais alors mon dernier rapport en qualité de responsable de la bibliothèque. Or, je n'y coupe pas, les fait veulent que je rédige tant celui relatant les activités du Comité que son homologue pour le secteur bibliothèque. Ceci vous explique aussi pourquoi j'ai dû conserver quelques mois encore la responsabilité de notre bibliothèque; la remise de cette tâche importante est prévue pour le premier semestre 1994.

a. Le volume de travail administratif de la direction de la société doit être autant que possible réduit et rationalisé de telle sorte qu'il puisse être conforme à l'engagement bénévole des membres du comité.

b. Les statuts sont adaptés aux besoins et exigences de notre temps; ils sont facilement compréhensibles et transparents. En outre, ils comprennent les conditions permettant de mieux représenter les intérêts des orchestres de jeunes et d'écoliers.

point a.

Il y a un an et demi, lors de la dissolution de PROSCRIPT, le comité remarqua rapidement que confier les travaux administratifs de la SFO à un bureau spécialisé, n'entraîne plus en ligne de compte. D'ailleurs le frais occasionnés aurait été trop lourds.

Le comité entreprit donc, en été 1993, de créer des structures nouvelles et claires, en répartissant à chaque membre du comité un cahier de charges précis et en simplifiant les relations organisationnelles et administratives. La nouvelle organisation prévoit les domaines principaux suivants: 1. contacts avec les orchestres-membres, séparés par région, ainsi que le recrutement, 2. secrétariat, 3. finances, 4. bibliothèque, 5. droits d'auteurs et 6. relations internationales. Chaque membre du comité est responsable de son domaine et informe régulièrement la Présidente et le comité de l'avancement de ses travaux.

Que les membres de Comité et de la Commission de musique soient ici sincèrement remerciés pour leur travail inlassable, amical et bénévole, et pour leur précieuse collaboration.

Bibliothèque centrale

En mai 1993, l'Assemblée des délégués adoptait le nouveau règlement sur la bibliothèque. Pour la première fois, depuis la création de notre Société, une taxe est prélevée pour le traitement des commandes. En outre, les autres taxes, déjà existantes, telles que la taxe de prolongation, de mise en ordre du matériel, de remplace-

adresses des destinataires du «Sinfonia», de même que les adresses des responsables des orchestres-membres. En plus de quoi, il doit créer une nouvelle formule destinée aux rapports annuels des orchestres, ainsi que concevoir un programme pour l'analyse des rapports annuels et pour les informations destinées à la SUISA. Pour atteindre les objectifs précisés, de tels travaux se révèlent incontournables. Ceci vous explique aussi pourquoi j'ai dû conserver quelques mois encore la responsabilité de notre bibliothèque; la remise de cette tâche importante est prévue pour le premier semestre 1994.

point b.

Les orchestres de jeunes et d'écoliers ont souvent d'autres attentes, vis-à-vis de leur organisation faîtière que les traditionnels orchestres d'amateurs. Ils utilisent certes la bibliothèque, profitent de nos prestations par rapport à la SUISA comme nos autres membres; ils sont par contre plus mobiles, recherchent davantage les contacts, les échanges et les rencontres. Jusqu'à ce jour, de tels désirs restaient souvent et malheureusement lettre-mort. Une révision nécessaire de nos statuts ouvre la possibilité d'agir à satisfaction dans cette direction. Ainsi, à côté de la Commission de musique, un nouvel organe-conseil du comité, ayant pour tâche les questions spécifiques aux orchestres de jeunes et d'écoliers, devrait voir le jour.

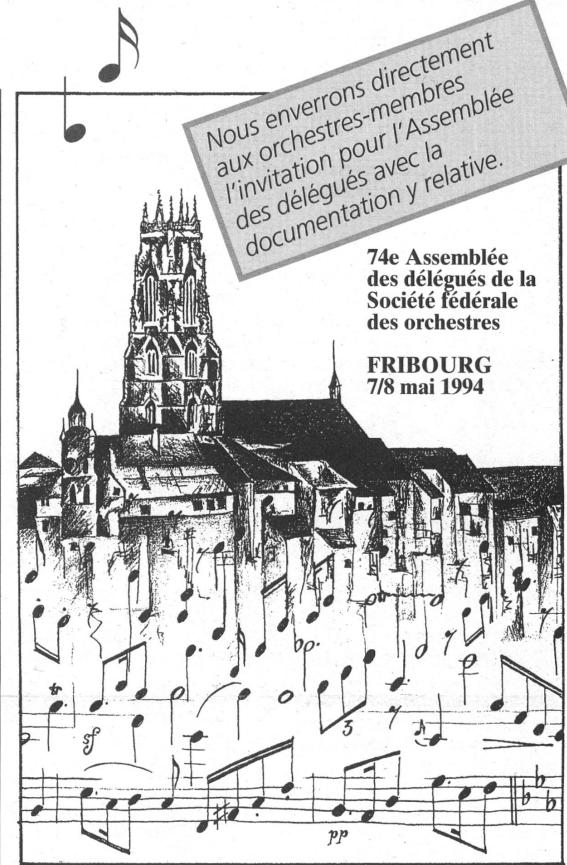
La révision des statuts ne fait pas qu'améliorer la position des jeunes dans notre société. Au premier plan, nous avons voulu créer un document de base moderne, autorisant une activité de la société plus claire et plus transparente pour nos membres. Les délibérations y relatives, lors de l'Assemblée des délégués de mai prochain, nous montreront si nous répondons ainsi aux besoins.

Que les membres de Comité et de la Commission de musique soient ici sincèrement remerciés pour leur travail inlassable, amical et bénévole, et pour leur précieuse collaboration.

8263
Nous enverrons directement aux orchestres-membres l'invitation pour l'Assemblée des délégués avec la documentation y relative.

74e Assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres

FRIBOURG
7/8 mai 1994



ment de notes égarées ou détériorées, etc. ont été incluses dans ledit règlement. Comme nous pouvions nous y attendre, cette nouveauté n'aura pas eu d'influences spectaculaires sur le déroulement du travail à la bibliothèque. Le fait que le nombre de commandes ait baissé en 1993, nous autorise à penser que le catalogue est consulté en général plus systématiquement avant de remplir et de passer commande pour une œuvre à consulter.

Comme nous vous l'indiquions lors de l'AD 1993, nous avons commencé de contrôler systématiquement l'état des œuvres de notre bibliothèque. A ce jour, nous avons pu remplacer totalement ou partiellement du matériel d'orchestre pour un total de plus de 10'000 francs. Un don bienvenu de 1'000 francs, accordé par la société coopérative MIGROS de Berne à l'occasion de notre 75ème anniversaire, nous aura permis à lui seul de renouveler le matériel de trois œuvres, à savoir les deux suites de l'Arlésienne de Bizet, ainsi que l'ouverture des Créatures de Prométhée de Beethoven. Nous n'avons pas encore pu contrôler nos 2000 œuvres. Dans le cadre de nos possibilités financières, nous avons l'intention de continuer dans cette voie. Nous souhaitons ainsi pouvoir compter sur votre compréhension, si nous mettons pour l'instant la priorité sur le remplacement d'œuvres en mauvais état, plutôt que sur l'achat de nouvelles partitions.

Je m'en voudrais de ne pas remercier ici sincèrement Mesdames Gaby Moser et Danijela Pavelic de leur amabilité appréciée et de leur compétence reconnue. Ces deux collaboratrices du «Service Suisse aux Bibliothèques» remplissent à souhait le mandat que nous leur avons confié. Plus que dix années d'expérience au service de notre bibliothèque m'auront appris qu'il n'est pas toujours aisément de répondre aux voeux de nos clients, parfois très (trop) exigeants. Je vous rappelle une fois encore, pour bien situer le cadre de nos possibilités, que les deux bibliothécaires qui nous sont attribuées, ne disposent contractuellement que de 10 à 12 heures par semaine pour leur travail à votre service. Vos commandes sont autant que possible liquidées en l'espace d'une semaine. N'attendez donc pas le dernier moment pour les envoyer à la bibliothèque. Merci.

Käthi Engel Pignolo, présidente

Point 4 de l'ordre du jour:

Rapport de la Commission de musique 1993

«Rien n'est plus dangereux qu'une idée, quand on n'en a qu'une.» Alain

C'est dans cette optique que la Commission de musique vient de soumettre quatre idées au Comité central; à savoir:

- programmer une série d'émissions consacrées à notre SFO par Radio EVIVA, Zurich.
- Créer un orchestre suisse formé de membres vétérans de la SFO.
- Organiser une rencontre d'orchestres SFO lors d'une journée consacrée à la Musique suisse.
- Mettre sur pied une rencontre avec ateliers pour chefs d'orchestres et chefs remplaçants.

Il est évident que pour des raisons de temps, de disponibilité et de finances, ces idées ne pourront pas être réalisées en une seule année. Elles ne pourront naturellement voir le jour qu'avec votre appui et votre participation active. Merci d'avance.

Côté achats de nouvelles œuvres pour notre bibliothèque, nous avons mis notamment un accent particulier sur Joseph Haydn, afin que toute son oeuvre symphonique puisse être à votre disposition. Nous avons ainsi acheté le matériel d'orchestre des 45 symphonies encore manquantes. Nous sommes donc fiers de vous annoncer que désormais toutes les 104 symphonies de Haydn attendent vos commandes! Nous poursuivrons en 1994 avec nos deux nouvelles rubriques dans la «Sinfonia» soit en début d'année le calendrier signalant quelques faits musicaux marquants s'étant déroulés il y a 50, 100, 150 ans etc. De même avec notre Quiz trimestriel, qui outre son côté ludique devrait permettre à chaque musicienne et musicien de notre société de rafraîchir, voire d'approfondir ses connaissances musicales.

Avant de clore ce rapport, je dirai mes remerciements bien sincères à mes amis de la Commission de musique: Ueli Ganz, Rudolf Reinhardt et Hans-Peter Zumkehr; ainsi qu'à la présidente Käthi Engel Pignolo et à sa dynamique équipe pour leur remarquable en-

Ateliers musicaux

Répétitions:

Samedi, le 7 mai, 15 – 18 h. et dimanche, le 8 mai, 9 – 10 h.45
Concert final:
Dimanche, le 8 mai, 11 h.15

Il est déjà de tradition dans notre société, que le point central de l'Assemblée des délégués, tous les deux ans, soit la participation active aux ateliers musicaux. Pour la première fois cette année, nous créerons à côté des ateliers «orchestre symphonique» et «orchestre-à-cordes» un atelier de «musique improvisée». Cet atelier sera dirigé par Mme Käthi Weber

d'Ittigen, une spécialiste de ce genre de musique. Les membres de notre commission de musique, Rudolf Reinhardt et René Pignolo dirigeront l'atelier orchestre symphonique, resp. celui pour orchestre-à-cordes.

L'Assemblée des délégués, les ateliers, ainsi que le concert final du dimanche matin se dérouleront dans les locaux de l'Ecole normale cantonale, rue de Morat 36 à Fribourg.

Nous attendons votre inscription d'ici au 31 mars 1994, au moyen

du talon ci-dessous. Les œuvres à préparer seront déterminées sur la base des annonces parvenues. Il est prévu d'envoyer les partitions aux musiciennes et aux musiciens à la mi-avril. Chacune et chacun disposera ainsi de trois semaines pour se préparer.

Vous voudrez bien en outre réserver directement votre HOTEL auprès de l'Office du tourisme de la ville de Fribourg, Service des Congrès, Square des Places 1, 1700 Fribourg, à l'aide du talon ad hoc.

Point 8 de l'ordre du jour

1. Négociations sur le contrat nous liant à la SUISA
2. Recrutement de nouveaux membres, notamment d'orchestres de jeunes et d'écoliers
3. Campagne d'information auprès des écoles suisses de musique, au bénéfice de nos orchestres-membres
4. Adhésion à l'Association européenne d'orchestres de jeunes
5. Concert commun du 22 octobre 1994 à Martigny, organisé par la «Fédération Suisse des Musiques», «l'Union Suisse des Chorales», «l'Association Suisse des Tambours» et la SFO.
6. Fondation d'un orchestre de musiciens vétérans de la SFO

Delegiertenversammlung und Musikwerkstätten

Wieder ist es so weit: Am Wochenende vom 7./8. Mai 1994 treffen sich Mitglieder, Ehrenmitglieder und weitere Musikfreunde in Freiburg zur ordentlichen DV des EOV. Nach dem offiziellen Teil und einem einfachen Mittagessen wird in drei Musikwerkstätten musiziert. Abends kommen die Teilnehmerinnen und Teilnehmer in den Genuss eines kurzen Orgelrezitals in der Kathedrale und beschließen den Tag mit einem festlichen Abendessen in der «Grenette». Weitere Proben am Sonntagnachmittag und ein Konzert der drei Werkstätten bilden den Abschluss des in verdankenswerter Weise vom «Orchestre de la ville et de l'université de Fribourg» organisierten Treffens.

Der Vorstand und die Musikkommision würden sich freuen, wenn viele Delegierte, Musikerinnen und Musiker sowie Gäste aus der ganzen Schweiz unserer Einladung in die sehenswerte Zähringerstadt an der Saane Folge leisten.

Delegiertenversammlung

7. Mai 1994, 10.15 Uhr, in der Aula des Kantonalen Lehrerseminars, Murtengasse 36, 1700 Freiburg

Traktanden

Begrüssung
Totenehrung

1. Wahl der Stimmenzähler
2. Protokoll der 73. Delegiertenversammlung Zürich**)
3. Berichte des Zentralvorstandes über das Jahr 1993 *)
- Präsidium
- Zentralbibliothek
4. Bericht der Musikkommision über das Jahr 1993 *)

5. Abnahme der Jahresrechnung 1993 *) und Bericht der Rechnungsrevisoren
6. Festsetzung des Mitgliederbeitrages und Genehmigung des Voranschlags 1994 *)
7. Statutenänderung
8. Arbeitsprogramm des Zentralvorstandes *)
9. Anträge der Sektionen
10. Bestimmung des Orts der DV 1995
11. Verschiedenes
12. Ehrung der Eidg. Orchester-veteranen

*publiziert in dieser Ausgabe der «Sinfonia»
**publiziert in «Sinfonia» Nr. 499

Zu Traktandum 3:

Berichte des Zentralvorstandes über das Jahr 1993

Präsidium

Wie schnell ein Jahr vorübergehen kann, wurde mir so recht bewusst, als ich den Titel für diesen Bericht bestimmen sollte. Glaubte ich vor Jahresfrist noch, ich schreibe meinen letzten «Bericht der ZentralbibliothekarIn», komme ich heute nicht darum herum, sowohl über die Tätigkeiten des Vorstandes im allgemeinen, wie auch über die Vorkommnisse im Ressort «Bibliothek» zu berichten.

Der an der Jubiläums-DV in Zürich neu gewählte Vorstand hatte sich fürs erste Amtsjahr einiges vorgenommen. Gemeinsam wurden Ziele formuliert; zwei davon seien an dieser Stelle erwähnt:

1. Der reine Verwaltungsaufwand der Verbandsleitung ist auf ein Mindestmaß zu reduzieren, die Arbeit so zu rationalisieren, dass sie von ehrenamtlich tätigen Vorstandsmitgliedern bewältigt werden kann.

EOV-Orchester zu schaffen sowie kleine Programme für die Auswertung der Jahresberichte und die SUISA-Meldungen der Orchester zu entwickeln. Solche und ähnliche Vorrarbeiten waren unumgänglich, wollten wir unser Ziel erreichen. So erschien es auch als sinnvoll, wenn ich die Bibliotheksleitung vorderhand behielt und wir die Übergabe dieser Aufgabe auf Anfang 1994 hinausschoben.

ad 1.
Mit der Auflösung von PROSCRIPT vor anderthalb Jahren ging auch eine gewisse Ernüchterung einher. Die Vorstellung des Vorstandes, die Administration des Verbandes einem Büro übergeben und sich selbst «wichtigeren» Dingen widmen zu können, hatte sich – jedenfalls für den Moment – als wirtschaftlich nicht tragbar erwiesen. Im Sommer 1993 hieß es daher zu allererst, klare Strukturen im Vorstand zu schaffen, die Aufgaben auf die Vorstandsmitglieder aufzuteilen und einfache Arbeitsabläufe festzulegen. Die neue Organisation sieht im wesentlichen folgende Hauptbereiche vor: 1. Kontakte mit EOV-Orchestern der deutschen, italienischen bzw. der französischen Schweiz und Rekrutierung, 2. Sekretariat, 3. Finanzen, 4. Bibliothek, 5. Urheberrecht und 6. Internationale Beziehungen. Jedes Vorstandsmitglied erfüllt die ihm übertragenen Aufgaben selbstständig und erstattet der Präsidentin und dem übrigen Vorstand regelmässig Bericht.

Einen besonders arbeitsintensiven Auftrag hatte der u.a. fürs Ressort «Bibliothek» zuständige H.P. Zumkehr zu erfüllen: Das ganze Adressenmaterial des EOV – rund 4500 Zustelladressen für die «Sinfonia» und die Kontaktadressen der EOV-Orchester – war neu auf EDV aufzunehmen. Programmangepassungen waren vorzunehmen. Des Weiteren hatte er neue Erhebungsformulare für die Jahresberichte der

Die Sektionen erhalten die Einladung zur DV mit den entsprechenden Unterlagen direkt zugestellt.

Zentralbibliothek

Im Mai 1993 nahm die DV das neue Bibliotheksreglement an. Erstmals seit Bestehen des EOV haben Bibliotheksbenutzer für die Bearbeitung ihrer Bestellung eine Entschädigung zu leisten. Im übrigen wurden die bereits bestehenden Taxen – Verlängerungsgebühr, Instandstellungskosten, Ersatz verlorener oder verdorbener Noten – ins Reglement übernommen. Wie erwartet, hat die Neuerung keine nennenswerten Folgen für den Arbeitsablauf in der Bibliothek gezeigt. Der Umstand, dass die Anzahl Bestellungen im Berichtsjahr zurückgegangen ist, könnte allenfalls darauf schliessen lassen, dass die bereits im Bibliothekskatalog enthaltenen Angaben genauer studiert werden, bevor ein Bestellschein abgesandt und ein Werk zum Ansehen angefordert wird.

Wie an der letzten DV in Aussicht gestellt, haben wir angefangen, die ganze Bibliothek systematisch durchzuforschen. Für über Fr. 10'000 wurden seither Werke ganz oder teilweise ausgeschaut und durch neues Material ersetzt. Ein Geschenk der Vergabungskommission der Genossenschaft MIGROS Bern zum 75. Geburtstag des EOV von Fr. 1000.– allein half uns, drei ganze Werke neu anzuschaffen: die beiden Arlesienne-Suiten von Bizet sowie Beethovens Ouverture «Die Geschöpfe des Prometheus». Noch haben wir nicht alle der rund 2000 Werke kontrolliert. Im Rahmen der finanziellen Möglichkeiten werden wir aber weiterfahren und hoffen sehr auf das Verständnis der Bibliotheksbenutzer, wenn wir in

